

UNE OUVERTURE À L'INTERNATIONAL

L'IRTS développe de nombreux partenariats avec ses homologues étrangers, que ce soit pour l'organisation de stages, de voyages d'étude ou la mise en place de formations et journées d'étude communes. L'IRTS est également signataire de la charte ERASMUS + ce qui lui permet de s'engager dans des projets internationaux en matière de mobilité ainsi que dans des projets de coopération.

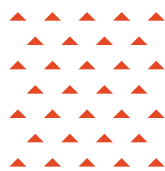
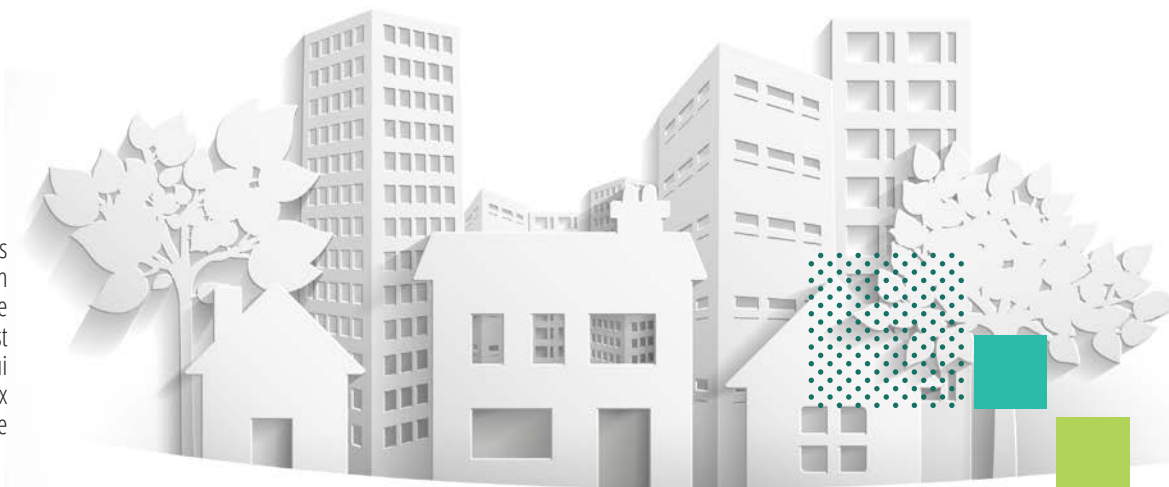
UNE ANIMATION DU SECTEUR PROFESSIONNEL

La mission « Animation régionale » est réalisée par le biais de journées d'étude, de conférences et de séminaires sur des thèmes d'actualité organisées à Besançon et sur le territoire de l'Aire Urbaine Belfort-Montbéliard. La revue « Les cahiers du travail social » complète utilement ces manifestations grâce à une parution trimestrielle.

UNE MISSION ÉTUDES ET RECHERCHE

La mission « Études et Recherche » se décline par la création d'un observatoire des besoins et des pratiques dans l'intervention sociale, par la réalisation d'enquêtes et d'études effectuées à la demande des établissements et services, ou des collectivités territoriales et la publication des « cahiers du travail social ».

Numéro UAI : 0251746M



**INSTITUT RÉGIONAL
DU TRAVAIL SOCIAL**

1 rue Alfred de Vigny - CS52107
25051 Besançon Cedex
Tél. : 03 81 41 61 00
Fax : 03 81 41 61 39
Courriel : irts-fc@irts-fc.fr

www.irts-fc.fr

TAXE D'APPRENTISSAGE

Campagne 2017

*Pour développer la qualité de nos
formations et équipements, votre soutien
est indispensable.*

IRTS DE FRANCHE-COMTÉ

1, rue Alfred de Vigny

CS 52107 - 25051 BESANCON CEDEX



NOTRE ÉTABLISSEMENT

L'Institut Régional du Travail Social est l'établissement de référence pour la formation en travail éducatif, social et médico-social en Franche-Comté. Situé à Besançon, l'IRTS est également présent sur le territoire de l'Aire Urbaine Belfort, Montbéliard, Héricourt à travers son antenne délocalisée. Il a une vocation régionale.

L'IRTS de Franche-Comté a obtenu le certificat de qualification ISQ-OPQF en décembre 2016 pour la qualité des formations qu'il dispense.

UN LARGE ÉVENTAIL DE FORMATIONS DIPLÔMANTES DU NIVEAU V AU NIVEAU I DANS LES DOMAINES :

- du social
- de l'éducatif
- de la petite enfance
- de l'aide à la personne
- de l'encadrement
- de l'ingénierie

UNE OFFRE DE FORMATION CONTINUE DIVERSIFIÉE

Pour la mission « Formation continue », l'institut fait appel à ses nombreux collaborateurs afin de répondre au mieux aux demandes que lui font les établissements et services en termes de besoins de perfectionnement et d'approfondissement des personnels en exercice.

UNE SECTION APPRENTISSAGE

A ce jour, trois formations sont accessibles par la voie de l'apprentissage

- Conseiller en économie sociale familiale (CESF)
- Éducateur spécialisé (ES)
- Moniteur éducateur (ME)

NOS ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

- Promouvoir la formation par alternance et l'apprentissage
- Consolider les liens avec les sites qualifiants et leurs professionnels en continuant de leur proposer des temps de rencontre réguliers
- Satisfaire les besoins de formation continue des organismes et institutions du secteur de l'intervention sociale
- Développer l'ouverture vers l'international et particulièrement l'Europe en s'inscrivant dans des projets d'échange et de mobilité
- Encourager l'apprentissage des langues
- Soutenir les projets des étudiants/stagiaires
- Permettre la rencontre entre étudiants/stagiaires et professionnels à travers des journées d'étude et conférences.
- Offrir un équipement performant aux étudiants
- Affirmer et valoriser notre place d'organisme de formation tout au long de la vie sur le territoire franc-comtois auprès du secteur professionnel et des partenaires institutionnels

Si notre projet vous intéresse, vous pouvez effectuer votre versement par l'intermédiaire de votre organisme collecteur avant le 1^{er} mars 2017

LA TAXE D'APPRENTISSAGE

La taxe d'apprentissage est un impôt versé par les entreprises permettant de financer les dépenses nécessaires au développement de l'enseignement technologique, professionnel et de l'apprentissage.

La taxe d'apprentissage est due avant le 1^{er} mars de chaque année par les entreprises employant des salariés, avec obligation pour l'entreprise de verser sa taxe par l'intermédiaire d'un organisme collecteur (OCTA)

En versant la taxe d'apprentissage à l'IRTS de Franche-Comté, votre entreprise participe au financement des outils de formation et contribue au développement des formations professionnelles du travail social.

L'IRTS de Franche-Comté est habilité à percevoir

- la part quota
- le barème dans la catégorie A

Modalités pratiques de versement

- Choisissez un organisme collecteur agréé
- Affectez votre taxe d'apprentissage
- Indiquez l'établissement bénéficiaire : nous vous remercions de bien vouloir transmettre nos coordonnées bancaires à l'OCTA que vous avez choisi afin que ce dernier puisse nous reverser votre taxe :

Association Régionale pour le Travail Social
IRTS de Franche-Comté
1 rue Alfred de Vigny
CS 52107
25051 BESANCON Cedex

Crédit mutuel
IBAN : FR7610278080050002067140110
BIC : CMCIFR2A

ANNONCE DE VERSEMENT

Vous avez décidé de désigner l'IRTS de Franche-Comté comme bénéficiaire de votre taxe d'apprentissage. Afin d'assurer le suivi auprès de votre organisme collecteur, merci de bien vouloir compléter ce coupon et nous le retourner à l'adresse ci-dessous :

IRTS de Franche-Comté – Elisabeth KLINGUER
1 rue Alfred de Vigny – CS 52107
25051 BESANCON Cedex
Ou par mail à elisabeth.klinguer@irts-fc.fr

Informations sur votre structure

Nom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
Tél : Fax :

Personne en charge du dossier

Mme M.
Nom :
Prénom :
Fonction :
Tél :
Courriel :

Information sur votre collecteur de taxe (OCTA)

Nom :
Ville :

Détail de vos affectations de taxe

	Quota	Barème
		Cat. A
Montant affecté à l'IRTS		

